

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20190212-C3-DE
Date de télétransmission : 13/02/2019
Date de réception préfecture : 13/02/2019

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le

Publié, affiché, notifié le 15 FEV. 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2019

Délibération C3

Accueil de cinq volontaires en contrat d'engagement de service civique.

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du service national ;

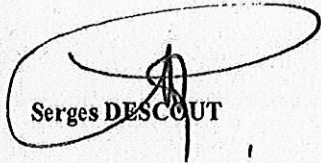
VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

VU le décret n° 2017-1028 du 10 mai 2017 relatif au service civique des sapeurs-pompiers ;

DECIDE

Article unique : d'autoriser le président à solliciter un agrément pour l'accueil de cinq volontaires en contrat d'engagement de service civique et de signer tout document afférent à l'organisation, l'exécution et le suivi des engagements de service civique.


Serges DESCOUT